gal, MM. Odéy, Lepoutre et Crouy demandaient l'inscription au budget d'un crédit de 3.000 fr. pour distribuer des secours en nature aux enfants nécessiteux des écoles privées. M. Motte leur répondit : « Ce que vous proposez est contraire à la loi ».

Mais je ne veux pas me réfugier derrière la loi pour échapper à votre question et je vous réponds nettement : « Je me refuse, d'accord avec mes administrations, à traiter sur le même pied les élèves des écoles communales et les élèves des écoles dites libres ».

Déjà, nous regrettons de ne pouvoir faire tous les sacrifices financiers que nous voudrions pour le développement de nos écoles et en faveur des enfants qui les fréquentent. Tout ce que nous donnerions à l'école religieuse, serait autant de moins pour l'école laïque. Or, nous ne prendrons jamais à celle-ci pour donner à celle-là.

L'Eglise catholique profite de la liberté de l'enseignement, pour fonder de nombreuses écoles ; usant de votre droit, vous préférez y envoyer vos enfants, c'est votre affaire. Mais nous, municipalité socialiste, nous avons le devoir de travailler au développement des écoles communales et des œuvres scolaires. Nous ne le pouvons qu'en leur réservant les crédits les plus élevés possibles.

Telle est ma réponse. J'aurais pu équivoquer, mais cela me répugne. J'ai préféré vous répondre catégoriquement : ne comptez pas sur moi pour vous aider dans votre campagne réactionnaire.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous saluer.

J. Lemas,
Maire de Roubaix.

On a peine à croire que des hommes qui se disent animés de sentiments humanitaires adoptent une telle conduite à l'égard de toute une catégorie d'enfants appartenant à la classe ouvrière. Cet acte de la Municipalité socialiste, punissant par la privation de secours bien nécessaires cependant, les parents coupables de faire usage d'un droit qu'elle leur reconnaît en principe, contrarie en fait la liberté de conscience, la justice et le bon sens.

L'Œuvre des Convalescents nécessiteux

Au moment où MM. J.-B. Kesteloot et Louis Lemaire, vice-président et secrétaire de cette œuvre, doivent penser à clore la série des tournées quotidiennes qu'ils font à travers la ville avec leur calendre-aumonière, le Comité, présidé par M. Emile Deroubaix, fait un dernier appel à la population charitable de Roubaix.

Nul ne saurait en effet rester indifférent aux efforts de ces dévoués philanthropes qui ont déjà, à l'aide des ressources mises à leur disposition, réconforté tant de foyers, sauvé du désespoir tant de malheureuses mères ou d'ouvriers sans domicile à leur sortie de l'Hôpital et qui ne manquent jamais, les jours de fête, d'aller porter aux petits enfants malades les friandises que leurs malheureux parents ne peuvent leur procurer.

Que les dames charitables fassent un rapide inventaire des objets qui leur sont inutiles ; qu'elles les consacrent à la vente-tombola des convalescents ; et elles auront contribué à atténuer la misère de leurs sœurs infortunées et impuissantes à lutter contre les malheurs immérités qu'entraînent fatalement la maladie ou la perte des membres de leur famille qui sont leur unique soutien.

MM. Kesteloot et Lemaire prient en outre les nombreuses personnes qui leur ont promis des lots, de vouloir bien les faire parvenir le plus tôt possible chez le capitaine en retraite Marlet, trésorier, 15, place de la Fraternité ; et ils ont l'honneur d'informer les dames du Boulevard de Paris, qu'ils se présenteront à leur domicile dans la matinée de vendredi prochain 21 courant.

La Remise du Drapeau au « Tir National de Roubaix »

La cérémonie de la remise du Drapeau qui aura lieu dimanche prochain, à 10 heures, au Stand des Trois-Ponts, revêtira un caractère patriotique exceptionnel.

En plus du précieux concours qu'apportera à cette fête l'excellente musique des Anciens Soldats Musiciens Français, de Cercle Militaire de Roubaix, toutes les Sociétés d'Anciens Militaires, ont donné leur adhésion, et se rendront au Stand accompagnées de leurs drapeaux.

Les Sociétés de gymnastique, de Préparation Militaire de la ville et des environs, Tourcoing, Wattrelos, Lannoy assisteront également à cette solennité.

A l'issue de la cérémonie de la remise du Drapeau, à laquelle procédera M. le général Lebas, gouverneur de Lille, les diverses sections de Préparation Militaire se produiront chacune dans leur élément respectif, infanterie, cavalerie, aérostation, avec départ d'un ballon emportant deux élèves de cette section spéciale.

Un concours de tir gratuit, doté de nombreux prix, ouvert à tous les candidats au Brevet d'Aptitude Militaire faisant partie des S. A. G., aura lieu à 200 mètres, et comprendra les épreuves imposées aux examens.

Pour répondre aux nombreuses demandes parvenues cette semaine, le Comité du Tir National informe le public que la Fête de dimanche prochain sera absolument gratuite, et que l'accès du Stand sera entièrement libre, sous la réserve des mesures d'ordre nécessaires.

L'ORAGE

Un violent orage sest abattu sur Roubaix et les environs dans la soirée de mercredi vers huit heures. Pendant plus de deux heures, le ciel a été sillonné par des éclairs, qu'accompagnaient de formidables coups de tonnerre.

La pluie est tombée torrentielle faisant déborder les fils d'eau, le long des trottoirs.

La scène sanglante de la Grande-Rue

Arrestation et aveux du coupable

Nous avons signalé la scène sanglante qui s'est déroulée mardi soir Grande-Rue, au cours de laquelle M. Aimé Sauvage, tisseur, a été blessé de deux coups de couteau.

Dans la nuit une patrouille d'agents a arrêté le coupable Léon Spittach, âgé de 20 ans, né à Roubaix.

Ce jeune homme a été écroué au dépôt du 5e arrondissement et mercredi matin il a été interrogé par M. Benet, commissaire de police.

Spittach a reconnu avoir frappé M. Sauvage à l'aide d'un tournevis cassé. Il a déclaré qu'il était ivre et qu'il ne se souvenait plus des motifs de son acte.

Il a été déféré au parquet, mercredi après-midi. Il est inculpé de coups et blessure volontaires.

ASSOCIATION DU FONDS ROUBAISIEN CONTRE LE CHOMAGE INVOLONTAIRE. — Le Comité du Fonds Roubaisien contre le chômage involontaire s'est réuni lundi soir, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

La séance est ouverte à 6 heures 35, sous la Présidence de M. François Roussel, président.

Etaient présents : MM. François Roussel, Charles De Boosère, Emile Degand, Jules Gressier, Louis Robert, Henri Ternynck, Hubert Mesplont, Albert Borezée, Paul Fernandez, Henri Lemahieu, Mlles Hermance Vandecaveye et Ursule Vanhauwaert.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 22 avril, qui est adopté sans observations.

La majoration de 75 % est accordée aux associations suivantes pour le mois d'avril :

La Société l'Employé ; le Pain Quotidien ; le Syndicat des Ouvrières de l'Industrie Textile ; l'Union des Sociétés de Secours Mutuels et de Retraites approuvées ; le Syndicat des Ouvrières des Industries Textiles réunies ; la Mutuelle Nedaud ; le Syndicat Ouvrier des Industries Textiles ; le Syndicat Indépendant ; le Syndicat des Employés.

Pour le mois de mai :

Le Syndicat des Ouvrières des Industries Textiles ; le Syndicat Indépendant ; la Société l'Employé ; l'Union Amicale et Mutuelle des Ouvriers Encolleurs ; la Société le Pain Quotidien ; le Syndicat des Ouvrières des Industries Textiles.

Sur la proposition du Président, la majoration de 75 % est maintenue pour le mois de juillet.

M. François Roussel fait remarquer aux membres du Comité que ce sont les mois de mars et d'avril, qui ont atteint le maximum des majorations accordées par l'Association du Fonds Roubaisien contre le chômage involontaire depuis sa fondation. « Cette progression constante, dit-il, est une preuve incontestable de la vitalité de notre œuvre. Malgré toutes ces charges, notre capital s'est encore accru ; en janvier 1912, il était de 48.823 frs 05, actuellement il se monte à 52.500 francs, devant une situation aussi réconfortante, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance. »

Après l'examen de quelques questions d'ordre intérieur, la séance est levée à 7 heures 10.

PLUSIEURS MALADIES DE LA PEAU SONT CONTAGIEUSES. — La peau, avec ses millions de pores, est constamment ouverte à toutes sortes contagions survenues d'une coupure, d'une plaie, d'un coup ou d'une brûlure et pouvant amener des maladies de la peau, très graves. C'est pourquoi, on doit avoir toujours chez soi, pour l'usage immédiat, une boîte de 50 centimes de Cadum, qui prévient tout danger d'infection par les germes nocifs et qui guérit rapidement toutes les affections de la peau. 10095a

M. HENRY VAILLANT, MEMBRE DU JURY DES CONCOURS DU CONSERVATOIRE DE PARIS. — Nous relevons, parmi les membres du jury des concours de piano du Conservatoire de Paris, le nom de notre concitoyen, M. Henry Vaillant, le distingué directeur des « Cours classiques de Piano ».

En l'appelant à ces hautes fonctions, l'illustre maître Gabriel Fauré, directeur du Conservatoire de Paris, consacre une fois de plus la valeur du professeur émérite qui entretient dans notre région, un mouvement musical intense et contribue pour une grande part à la formation artistique de la jeunesse roubaisienne.

Nous félicitons vivement notre sympathique compatriote de l'honneur qui lui échoit.

PHONOLISZT VIOLINA. — Piano électrique avec véritables violons. Exécution artistique. Maison Screpel, 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 2112. 935-8

ŒUVRES CHARITABLES, spécial, lingerie A la Ville de Roubaix, 23 bis, r. Lannoy. 986-4

A LA ROUBAISIENNE. — Le merveilleux voyage à Tunis, que notre société municipale vient d'offrir à ses membres, ne clôt pas la série des déplacements. Les succès obtenus n'ont pas arrêté l'ardeur générale ; aussi, est-ce en vue de nouveaux lauriers que nos jeunes gens se sont remis au travail, encouragés d'ailleurs, par l'exemple de leur jeune et sympathique président, M. Alfred Motte, qui vient de remporter pour la cinquième fois le championnat de France du saut en longueur.

Après avoir participé aux diverses fêtes de quartier, nos gymnastes ont généreusement offert leur concours à l'œuvre si humanitaire des « Convalescents nécessiteux », qui donnera une fête le 21 juillet sur la place de la Fraternité. C'est favorablement aussi qu'ils ont accueilli la demande de participation à la fête du 11 août organisée par la société des « Filatures d'Auchy.

D'autre part, différents championnats en cours sont vivement disputés par de nombreux sociétaires.

FIN DE SAISON. — Pour quelques jours, soldes de bandes, filet et coussins, chez M. Lerouge, tapissier, 38, r. Pellart, Rx. 31779d

JAMBONS DU PAYS et viandes conservées. Mce spéciale, 100, rue Lannoy. Tél. 76. 31754

L'ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT PROFESSIONNEL DES CABARETIERS ET DEBITANTS DE BOISSONS DE ROUBAIX ET SES CANTONS aura lieu le jeudi 20 juin 1912, à huit heures précises du soir, Salle Artistique, 39, rue des Champs, à Roubaix.

En voici l'ordre du jour :

1. Lecture et approbation des procès-verbaux ; 2. Exposé moral et financier du Syndicat ; rapport de la Commission administrative ; 3. Rapport de la Commission de contrôle ; 4. Fédération nationale ; 5. Suppression de la licence ; 6. Questions diverses.

IL EST INDISCUTABLE que la complication a écarté beaucoup de gens de l'automobile. C'est ce qui explique le succès obtenu de tous temps par les **De Dion-Bouton**, les voitures des Usines de Puteaux étant simples de mécanisme, d'une maniabilité parfaite et d'une souplesse sans égale.

Agence Commerciale d'Automobiles, 355, Boulevard Gambetta, **Tourcoing.** 31619

VOIR : Nos costumes **toile** à 13.50. Nos blouses **blanches** à 2.75. Nos Peignoirs, Jupons, Robes d'enfants. Nos fantaisies. Les béguins pour auto. **Le Deuil. Aux « Sœurs de Charité »,** 33, r. du Vieil-Abreuvoir, Rx. 31194

UNE REGRETTABLE AFFAIRE. — Sous ce titre, nous avons annoncé l'arrestation de M. Désiré Vermeeren, serrurier, âgé de 31 ans, demeurant rue de Menin, cour Verbeck.

M. Vermeeren, qui avait été conduit à Lille mercredi après-midi, a été remis en liberté après avoir été entendu par le Procureur de la République, la preuve de la culpabilité n'ayant pas été établie.

CORSET CELLULAR « Le Prodigieux », idéal pour l'été, léger, souple et solide. Grande mise en vente à 11.50. A Roubaix, Maison Robichez-Verdonck, 50, Grande-Rue; à Tourcoing, Maison Cazette-Duhamel, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville. 31500

UNE SAISIE AU MINCK. — Il a été saisi mercredi matin au Minck, 200 kilos de poisson reconnu impropre à la consommation publique.

CONSERVATION DES FOURRURES, Henri Thieffry, 66 bis, Gde-Rue, Rx. 26689

LA CHARRETTE A CHIENS. — Trois chiens trouvés errants sur la voie publique ont été capturés par le service de la fourrière.

NECROLOGIE. — On annonce la mort à l'âge de 64 ans de Monsieur Arthur Balcaen, décédé le 18 juin en son domicile, 246, rue de Lille, à Roubaix.

Ses funérailles auront lieu Vendredi 21 courant, à 11 heures, en l'église Saint-Sépulcre sa paroisse. 31809d

NOUS APPRENONS la mort dans sa 74e année de M. Emile Desmazières, receveur des douanes en retraite, beau-père de M. Jules Goupil, emballeur-expéditeur, et demeurant rue du Gd-Chemin, 64. Ses funérailles auront lieu le Samedi 22 juin, à 9 heures 1/2 en l'église Notre-Dame. 31805d

CROIX

UN INCENDIE AU « BON FRAISIER ». — Mercredi matin, vers 4 heures, un ouvrier passant près de l'établissement de M. Delvoye, « Au Bon Fraisier », vit de la fumée qui s'échappait d'un appentis adjacent à la maison et servant à abriter des plantes. M. Delvoye se leva immédiatement, ainsi que sa famille et à l'aide de quelques seaux d'eau, parvint rapidement à se rendre maître du fléau qui n'a causé que de minimes dégâts.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Aux Machines Agricoles, Gabriel Wattelle, 50 ans, 33, rue Hannart, a reçu un bout de fer sur la gros orteil droit : 14 jours de repos, docteur Demoulin. — Albert Lefebvre, 28 ans, 4, rue du Noir-Bonnet, à Wasquehal, en desserrant le joint d'un tuyau, a été brûlé au bras droit par de l'eau bouillante : 12 jours de repos, docteur Liénard. — Chez M. Emblans-Vermont, un ouvrier, M. Floris Grognant, 25 ans, 22, rue Magenta, à Roubaix, est tombé d'un chariot et s'est blessé à la jambe droite : 15 jours de repos, docteur Masure.

WASQUEHAL

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Un ouvrier de M. Pennel, entrepreneur à Roubaix, M. Henri Legrand, demeurant au hameau du Plommeu, à Wasquehal, est tombé sur un banc de mortier et s'est cogné le testicule gauche : 20 jours de repos, docteur Liénard.

LA POCHETTE PORTATIVE

permet d'avoir en poche papier à lettre ou cartes. Indispensable aux voyageurs, représentants, etc., elle réalise l'élégance et la commodité.

La Pochette Portative peut encore servir après usage du contenu.

Aperçu des prix extrêmement réduits

25 cartes-lettres	**0 35**
15 feuilles, 15 enveloppes, 10 cartes-lettres	**0 60**
50 cartes-lettres	**0 60**
25 feuilles, 25 enveloppes, 25 cartes.	**1 10**
25 feuilles, 25 enveloppes, 10 cartes, 10 enveloppes, 15 cartes-lettres.	**1 80**

Beau choix de papier à lettre fantaisie et de porte-plumes réservoir.

La demander dans nos bureaux : 71, Grande-Rue, Roubaix, et 33, rue Carnot, Tourcoing.

LANNOY

LES TRAVAUX DE VOIRIE AU HAMEAU DES « TROIS BAUDETS ». — On termine en ce moment des travaux de réfection de pavage à la route qui traverse le quartier des « Trois Baudets », allant aboutir au nouveau boulevard d'Hem à Roubaix, au lieu dit : « Le Pain d'Or ». L'on a profité de la nécessité qu'il y avait de remanier et consolider cette chaussée pour l'élargir d'une façon assez sensible.

Ce sera assurément un grand bien au point de vue de la circulation, car cette voie est quotidiennement sillonnée par de nombreux piétons et véhicules ; elle est, sans conteste, l'une des artères du hameau qui supportent le plus de fatigue.

... Dans le centre du quartier des « Trois Baudets », on envisage la possibilité de former une place, étant donné que de petites masures très vieilles sont déjà frappées d'alignement. C'est là un projet qui, certes, sera mis incessamment à l'étude et bien qu'il soit encore, à l'heure actuelle, à l'état embryonnaire, il est infiniment probable que dans un temps assez rapproché, il sera devenu une réalité. Il y a lieu, en effet, d'apporter des modifications et des améliorations au hameau des « Trois Baudets » qui est l'un des plus importants de la localité et qui s'agrandit chaque jour davantage en raison de ce qu'on y a construit ces derniers temps un groupe scolaire, une église et un patronage.

PIED MEURTRI. — Chez M. Betremieux-Quint fils, un ouvrier, M. Alphonse Dattignies, a eu le pied droit écrasé par une calasse. Il a pu continuer son travail après avoir reçu les soins d'un médecin.

LYS

TRAVAUX DE VOIRIE. — On vient d'achever des travaux ayant pour but de consolider la chaussée aux endroits défectueux, rue Jeanne-d'Arc, dans la partie de cette voie qui conduit au quartier des Tanneurs et où il y avait, de ci, de là, des points un peu défectueux.

Ces petits travaux étaient indispensables à cause de nombreux transports qui doivent emprunter cette artère.

Voilà qui est fait et les voituriers seront les premiers à se déclarer satisfaits.

LEERS

NOS MUTUALISTES. — *La fête de la St-Antoine de Padoue.* — C'est dimanche prochain qu'aura lieu la fête annuelle de l'importante société de secours mutuels Saint-Antoine de Padoue. Le banquet traditionnel aura lieu à 2 heures, au siège de la société, estaminet du « Clairon ». Le lendemain, à 7 heures, une messe sera célébrée à l'intention des membres défunts de la société.

WILLEMS

SUICIDE D'UN VIEILLARD

Au boulevard des Ecoles, à Willems, habite, dans une des nombreuses habitations ouvrières qui sillonnent cette route, un vieillard de 71 ans, M. Florimond Catteau, tisserand de profession.

Mercredi matin, comme il ne voyait pas sortir de son domicile M. Catteau, un de ses voisins pénétra dans sa maisonnette et aperçut le malheureux tisserand pendu à la porte de la cuisine. Pour mettre son triste projet à exécution, il avait attaché une corde à un clou placé au haut de la porte.

On le retrouva les jambes pliées et la langue pendante. Tous les soins qu'on lui prodigua pour le ranimer furent inutiles ; le docteur appelé à cet effet ne put que constater le décès.

Quelques personnes pensaient que ce suicide pouvait être attribué à la misère, mais cette hypothèse doit, semble-t-il, être écartée ; l'opinion admise est que le vieillard, veuf sans enfant, se trouvant seul dans la vie, était depuis quelque temps sujet à des crise de neurasthénie ; ce serait sous l'empire de cette maladie qu'il se serait donné la mort.

AUTOMOBILISTES

L'huile de Dion Bouton est la meilleure 30683

WATTRELOS

L'établissement d'une passerelle sur le canal

au hameau de Sainte-Marguerite

Cette importante question, qui a fait couler des flots d'encre et de paroles, est enfin résolue, après avoir été agitée pendant une dizaine d'années dans le public, au Conseil municipal et au Conseil général.

Il s'agissait, en fait, d'établir un passage pour les piétons en travers du canal, au hameau de Sainte-Marguerite.

Un tel projet s'imposait à vrai dire, car à cet endroit, il arrive journellement qu'un nombre considérable de personnes ont à franchir le canal pour se rendre soit au centre de Wattrelos, soit, dans le sens opposé, à l'extrémité de la ville, vers Leers et le quartier des « Trois Ponts », à Roubaix ; une foule d'ouvriers avaient également le matin, à midi et au soir, à effectuer ce parcours dans les deux sens afin d'aller à leur travail ou d'en revenir. Et, chaque fois, les uns et les autres étaient obligés de faire un long détour pour traverser le canal par le pont du Sartel.

C'est cet état de choses qui a fait surgir la dite question de la création d'une passerelle au hameau de Sainte-Marguerite.

Voilà qui est maintenant chose faite et l'on ne peut que s'en féliciter, car l'accomplissement de ce projet est appelé à rendre d'inappréciables services au public.

La passerelle, que des ouvriers sont occupés à poser, est entièrement métallique ; elle a, de chaque côté, sur toute sa longueur, des garde-corps offrant toute la sécurité désirable. On l'établit à une hauteur suffisante pour permettre la navigation normale des bélandres sur le canal. Le public pourra y accéder de chaque rive très aisément, par un escalier également métallique.

Les travaux d'installation de la passerelle présentent certaines difficultés ; mais, commencés il y a très peu de temps, ils sont cependant sur le point d'être terminés. Ils s'effectuent méthodiquement, sous la direction compétente du service des ponts et chaussées.

Le coût de la passerelle s'élèvera à une dizaine de milliers de francs.

Le gros de la dépense sera supporté par la ville de Wattrelos. Mais des industriels ont tenu à y apporter leur quote-part afin de hâter la solution.

On ne peut que les féliciter de cette façon de faire, puisque l'innovation va surtout être profitable à la classe ouvrière.

A moins de deux cents mètres de l'endroit où l'on assied la passerelle, se trouve un pont au service de la Compagnie des Chemins de fer du Nord. Il est interdit au public de l'emprunter pour « brûler » le canal, afin d'éviter les accidents, parce que ce pont est relié à une voie ferrée où passent des convois chaque jour. Cependant, des infractions très regrettables et nombreuses qu'il devenait, à la longue, difficile de réprimer, se commettaient journellement en dépit des accidents qui se sont déjà produits.

L'existence d'une passerelle fort commode à très brève distance de ce pont, va sûrement faire disparaître ce danger public et permanent.

LA FETE DU 14 JUILLET ET LES DÉBITANTS. — On nous prie d'insérer la note suivante :

Les débitants qui se trouvent sur le parcours de la course vélocipédique qui a eu lieu le lundi de la Pentecôte et tous ceux du quartier du Crétinier, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 26 juin, chez Florent Pollet, 37, rue du Crétinier, Wattrelos. Ordre du jour : organisation de la course vélocipédique offerte par la ville, sur le même parcours, à la fête du 14 juillet. Les débitants sont priés d'assister en nombre à cette réunion pour donner le plus grand éclat possible à cette manifestation sportive.

BOUTIENS DE FAMILLE. — La Mairie nous communique la note suivante :

Le maire de la ville de Wattrelos a l'honneur d'informer les parents des jeunes gens déclarés aptes au service militaire en 1912, appartenant soit à la classe 1911, soit, comme ajournés, à la classe 1910, qui n'ont pas encore réclamé l'allocation de 0 fr. 75 prévue par l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, et qui se trouveraient des droits à cette indemnité, qu'ils doivent, dans le plus bref délai, se présenter à la mairie (bureau militaire), pour y déposer leur demande. Les parents des soldats incorporés en octobre 1911 sont également avisés qu'ils peuvent encore solliciter l'allocation rappelée ci-dessus.

LA « GAULOISE » AU CONCOURS DE NAMUR. — C'est dimanche matin qu'aura lieu le départ des gymnastes pour Namur. La fête fédérale se donne le dimanche et les concours ont lieu le lundi matin. La « Gauloise » s'est fait inscrire pour les trois épreuves suivantes, en division d'excellence : 1° concours de sections ; 2° concours de mouvements spéciaux à mains libres ; 3° concours de pyramides avec engins. Le programme ne comporte pas de concours de ballots, ni de concours individuels.

Demain, vendredi, à 8 heures et demie du soir, aura lieu la dernière répétition au siège de la société, Café Demeyère, 6, rue du Bureau ; les parents et amis des gymnastes y sont invités.

VIOLATION DE DOMICILE ET VOL. — A l'aide d'un subterfuge, Mme Céline Quivron, 37 ans, veuve Desfrennes, ménagère à Wattrelos, s'est introduite, au hameau de Beaulieu, dans une maison inhabitée appartenant à M. J.-B. Duponchel et s'y est maintenue pendant quatre mois, malgré la volonté de celui-ci.

De plus, elle a pénétré dans une autre maison vide appartenant au même propriétaire où elle a dérobé différents objets, entre autres : deux pinceaux, 1 kilogramme de peinture et un balai.

Sur la plainte de M. Duponchel, le commissaire de police a ouvert une enquête au cours de laquelle il a retrouvé chez d'autres personnes les objets enlevés par la veuve Desfrennes à qui procès-verbal a été dressé pour violation de domicile et vol ; en outre, elle a été invitée à évacuer les lieux, ce qu'elle a fait sur le champ.

PROTECTION DES RÉCOLTES. — Le garde Brunin a dressé procès-verbal à un gamin nommé Henri Leman, demeurant à Tourcoing, qui traversait et dégradait un champ de lin appartenant à M. Castel, cultivateur à Tourcoing, et situé à la Marlière, à Wattrelos.

IMPORTANTE CAPTURE. — Les préposés des douanes Demarque et Deslexain, du hameau de la Martinoire, ont arrêté, le 19 courant, vers deux heures du matin, dans la plaine Houzé, Jacques Maessen, 33 ans, sans profession ni domicile fixe, au moment où il cherchait à introduire en fraude 30 kilos de tabac et 50 kilos d'allumettes, d'une valeur de 550 francs environ.

CONTRAVENTIONS. — La gendarmerie a verbalisé contre : Pierre Huyghe, marchand de lait à Wattrelos, hameau du Mont-à-Leux, pour mauvais traitements à son chien qui était attelé dans une voiture ; Emile Lambrette, ouvrier menuisier, demeurant à Luingne (Belgique), pour défaut de plaque d'identité à son vélo ; Clovis Chérisse, tisserand, à Tourcoing, pour divagation dans la plaine d'un chien sans collier ni muselière.

LA GRANDE DUCASSE DU CENTRE. — La grande ducasse du 23 juin sera célébrée avec tout l'entrain, la joie et l'affluence de tout Wattrelos et des quartiers environnants. Déjà la place est occupée, les forains ne sont pas en retard, ils aiment notre ville, parce qu'ils savent que la clientèle est sûre et qu'ils font des affaires d'or. Que le beau temps se mette de la partie, tout le monde en retirera son profit.

La braderie de la rue du Moulin, qui est un des clous de la journée de lundi et qui attire tant de monde est toujours suivie avec entrain. Une chansonnette patois sera vendue au profit des pauvres de la Ville.

EXCELSIOR BELLEVUE & GRAND HOTEL — **BLANKENBERGHE** Chauffage. - Salons. Bains. 1939

TOURCOING

Au Conseil Municipal

« A malin, malin et demi » lançait en boutade, mardi à l'assemblée communale un membre de la minorité socialiste au cours d'une des nombreuses escarmouches qui ont marqué cette première séance d'affaires du nouveau conseil. Et c'est bien, en effet, l'impression qui se dégage de cette première rencontre.

De chaque côté on se surveille, on se prête des idées de derrière la tête, des combinaisons savantes, et la méfiance règne en maîtresse.

Chacun en conséquence dresse ses batteries, et c'est à qui trouvera la meilleure ruse pour faire rire la galerie aux dépens de ses adversaires.

Et la galerie a bien ri mardi, si fort même que les foudres présidentielles de notre pacifique premier adjoint eurent à se faire menaçantes.

...Si peu chargée que fut la séance, aucun rapport n'avait été distribué à l'avance aux conseillers, pas même celui de la transformation de l'Académie de musique en Ecole Nationale qui est pourtant bien une question de tout repos et de bonne harmonie. Mais les « circonstances particulières » qui ont précédé la séance ont fait admettre facilement les excuses de l'administration. On a eu raison cependant de prendre acte de l'engagement de ne plus recommencer. Contrition et ferme propos, toutes les conditions étaient réunies pour avoir l'absolution.

...La nomination des commissions fut plutôt fastidieuse : une heure et quart de dépouillement. Le bon public restait immobile et impassible pendant cet interminable appel de noms. Quelle patience il a ce bon public !

M. le Président pensait éviter ces longueurs en supprimant le dépouillement des bulletins raturés ; 22. bulletins étant immaculés et assurant ainsi par avance les résultats du dépouillement. Mais c'était vraiment trop simple et le dépouillement naturellement dut être fait.

La minorité a eu une petite part dans ces commissions. Nous n'aurions pas compris que l'administration la lui refusât. Mais il semble que la minorité eut pu être consultée sur les noms qu'elle désirait avoir dans ces commissions. C'est ce qui se fait généralement. On aurait pu le faire aussi à Tourcoing et ne pas nommer d'office des gens qui ne désirent peut-être pas être à la place qu'on leur a désigné sans prendre leur avis.

...Que de remarques ne pourrait-on pas faire encore sur cette séance et notamment sur les explications détaillées fournies par les rapports au sujet des marchés divers passés pour les fournitures municipales. C'est un changement qui montre que sur ce point l'administration veut répudier nettement les anciens errements. Nous espérons que nous aurons longtemps à l'en féliciter.

...Mais finissons, comme la séance, par les vœux. Quelle pluie de vœux. Presque tous émanaient de la minorité. Pour la plupart ils semblent très admissibles et répondre à des nécessités ; tel celui sur le tarif du gaz des compteurs à paiement préalable dont les républicains proportionnalistes avaient dans leur campagne signalé la réforme nécessaire.

Le vœu de M. Rollin était aussi des plus utiles. Le jeu et l'accaparement sont, en effet, des grandes causes des crises de la vie chère. Il importe que la collectivité ne subisse pas plus longtemps les conséquences des luttes entre quelques spéculateurs. Sans discuter la proposition de M. Pierpont, il est bon en tous cas de suggérer au gouvernement des réformes législatives désirées et de préciser ce que l'on veut. Ce n'est nullement sortir des attributions du Conseil municipal. Ce serait bien mal comprendre le véritable esprit républicain que de le croire.

... La séance s'est terminée dans le bruit. Le mot de proportionnelle en fut la cause, et l'attaque que dirigea contre elle M. Scalbert mit le feu aux poudres.

Heureusement, dans une autre enceinte, la R. P. remportait au même moment, une magnifique victoire.

F. D.

Procès

Les procès électoraux que nous annoncions dernièrement, se poursuivent lentement.

Hier, le tribunal correctionnel avait à en juger deux. D'abord celui intenté par quatre membres du Bureau de Bienfaisance contre les douze candidats républicains proportionnalistes du ballottage à l'occasion de l'affiche « Obéis ou meurs de faim ».

Ces quatre membres, auxquels ne s'était pas joint M. le maire, président de droit du Bureau de Bienfaisance, se prétendaient diffamés.

Mais à supposer que la diffamation existât, ils n'étaient pas directement ni personnellement visés. C'est le Bureau de Bienfaisance, en tant que collectivité, personnalité civile et administration publique, qui était visé. C'était donc au Bureau de Bienfaisance, personne morale, à intenter l'action.

C'est ce qu'a plaidé Me Leroux pour les républicains proportionnalistes, en demandant au Tribunal de déclarer l'irrecevabilité de l'action intentée par les quatre membres de la commission administrative.

Me Rajat discuta cette théorie des personnes morales, prétendant que les actes dont ces personnes étaient responsables, étaient fatalement commis par des membres de ces collectivités et que ceux-ci avaient par conséquent le droit d'agir.

Mais cette thèse était trop contraire à la doctrine des auteurs et à la jurisprudence de la Cour de Cassation pour que le Tribunal put la faire sienne, et il admit en effet la thèse de Me Leroux et déclara les demandeurs irrecevables dans leur action contre les candidats républicains proportionnalistes.

L'autre procès était celui que M. Deborgher avait intenté à quatre candidats républicains proportionnalistes de la Croix-Rouge à propos d'une circulaire signée de ces derniers et distribuée dans ce seul quartier.

Me Leroux plaidait l'incompétence, parce que, disait-il, M. Deborgher était visé comme conseiller municipal. Le Tribunal ne voulut pas l'admettre et se déclara compétent. Mais les quatre candidats interjetèrent immédiatement appel de cette décision et l'appel étant suspensif, l'affaire ne fut pas jugée au fond.

"L'Orphéon Tourquennois" au Concours international d'Amsterdam

A différentes reprises, nous avons entretenu nos lecteurs de la décision prise par l'« Orphéon Tourquennois » de prendre part à l'important concours international d'Amsterdam. Encouragée par ses succès au concours de Verviers et confiante en son vaillant directeur, M. Jean Wibaut, qui l'avait si brillamment conduite à la victoire, cette société n'a pas hésité à aller se mesurer avec des chorales de la plus haute valeur. Elle y trouvera comme concurrentes quatre sociétés hollandaises : de Haarlem, de Delft, de Krommenie, de S'Gravenhage, et une société belge de Herstal, comptant toutes d'importants effectifs et de nombreux lauriers à leur actif.

L'« Orphéon Tourquennois » s'est mis courageusement à l'œuvre et, sous l'énergique et très experte direction de son chef, il a préparé avec un soin tout particulier, les deux chœurs qu'il doit exécuter à Amsterdam, dimanche prochain 23 juin. Nous avons eu le plaisir d'assister à sa dernière répétition et l'impression que nous en avons rapportée est qu'il peut affronter la lutte en toute confiance et avec des chances de succès les mieux justifiées.

Comme chœur au choix, il chantera « La Caravane perdue » de Massenet, œuvre très dramatisée, à laquelle il donne une impressionnante expression de vie et de sentiment. Quant au chœur imposé, « La Moisson », il est dû à la plume vive et alerte de M. Emile Mathieu, le distingué et savant directeur du Conservatoire de Gand. C'est une scène chorale très riche en effets pittoresques, débordante d'animation, mais aussi hérissée de difficultés d'intonation, de rythme et de dialogue entre les différentes voix. M. Jean Wibaut a su mettre de l'ordre et de la clarté dans cette luxuriante composition et la pensée du maître se dégage lumineuse et vivante dans l'interprétation qu'en donnent ses chanteurs.

Le public tourquennois qui, à bon droit, s'intéresse vivement à la vaillante société, pourra, d'ailleurs, se rendre compte de la perfection qu'elle apporte à l'exécution des deux chœurs, dans une audition publique qu'elle

---

Feuilleton du « JOURNAL DE ROUBAIX » du jeudi 20 juin 1912

N° 29

A quoi tient la Destinée

PAR LUCIE BAUTHEY

Elle tint sa parole, et peu après rejoignit dans la tombe le troubadour qu'elle aimait.

Que dites-vous de cette belle légende, chère Madeleine? Elle m'a toujours plu par sa tragique grandeur. Ce Raymond de Seillans devait avoir pour sa femme un immense amour, une confiance profonde, une tendresse enfantine aussi peut-être... Elle était si belle, si instruite, si affinée, si différente de lui... Il l'admirait dévotement... Et puis, tout d'un coup, il apprend cela, que celle qu'il croit posséder corps et âme, n'est plus à lui, qu'elle en aime un autre... Alors il se venge, il tue, et comme il a dix siècles de civilisation en moins sur les épaules, il ne se contente pas de tuer et ajoute à la mort l'effroyable raffinement de cruauté du funèbre festin.

Dans la légende Raymond de Seillans est le héros féroce, et je suis sûr que c'est lui qui fut le plus malheureux, puisqu'il perdit du même coup tous ses biens, la femme qu'il idolatrait et la confiance qu'il avait en elle.

Chère Madeleine, je crains que vous ne soyez un peu mécontente de ma lettre de mercredi. Je vous ai écrit dans un moment d'exaltation, j'avais un tel regret des sottises que je vous avais envoyées la veille, que je voulais absolument me faire pardonner. J'avais, avec bien plus de force encore, conscience de l'amour ardent que vous m'inspirez, alors, peut-être vous ai-je exprimé des choses un peu folles...

Soyez indulgente à mon affection, ma chère aimée. Voyez-vous, même lorsque j'écris quelques petites folies, elles sont tellement raisonnables en comparaison de tout ce qui remplit mon cœur, qu'il ne faut pas m'en vouloir.

Mon Dieu! que je vous aime, Madeleine! Mon amour grandit de jour en jour ; à mesure que vous vous éloignez de moi par la distance, vous m'êtes plus proche par la pensée. Oh! chère Madeleine, dites aussi que vous m'aimez, j'ai un tel désir de le savoir, de vous l'entendre dire!

Mon amie, ma chère amie, écrivons-nous sérieusement désormais ; ne marivaudons plus. Nous savons assez, vous que je ne suis pas trop sot, moi que vous avez infiniment d'esprit, pour continuer ce jeu de pointes spirituelles ; l'amour est une chose trop grave pour l'attarder à ces amusements. Ne perdons plus de temps pour nous aimer et pour jouir de notre tendresse.

Je veux vous rendre si heureuse Madeleine. Ayez confiance en moi, je vous aime tant! Je crains que vous ne me jugiez un peu mal... Vous savez que j'étais léger, mais je sens en moi un si grand changement depuis que je suis à vous. Je ne